

---

## Commissions parlementaires

---

### Commission de l'éducation

#### Avis de consultation générale

#### Avant-projet de loi de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique

La Commission de l'éducation est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 26 août 1997 dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de l'éducation. Celle-ci choisira, parmi les personnes et les organismes qui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 12 août 1997 et être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Il doit être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Grégoire Mathieu, secrétaire de la Commission de l'éducation, édifice Honoré-Mercier, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722  
Télécopieur: (418) 643-0248

27881